

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT

EXTRAIT du procès-verbal de la cent-cinquantième (150^e) assemblée ordinaire du
Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le
mercredi 11 février 2026, à 13 h 30, en mode hybride (N-7050 et Zoom)

Suspension du traitement des demandes d'admission des personnes stagiaires postdoctorales non rémunérées au sein de la Faculté

Résolution CFSPD-2025-2026-1006

ATTENDU la résolution 2026-CFR-FSPD_01 du Comité facultaire de la recherche adoptée le 20 janvier 2026;

ATTENDU l'annexe 8 de la politique 10 de la recherche qui pose le principe selon lequel en règle générale, les stagiaires postdoctoraux doivent disposer des ressources financières suffisantes pour la durée de leur stage (bourses, contrats...);

ATTENDU le moratoire adopté par le comité de la recherche et de la création de la Faculté de communication de l'UQAM le 8 décembre 2022 à l'effet de suspendre le traitement des dossiers des personnes stagiaires postdoctorales non rémunérées;

ATTENDU le consensus au sein du comité de la recherche de la Faculté des sciences de l'UQAM, qui depuis 10 ans, donne la consigne à l'effet qu'un minimum de 30 000 \$ par année est requis pour l'accueil d'une personne stagiaire postdoctorale;

ATTENDU que l'UQAM est l'une des seules universités membres de l'Association canadienne des administrateurs postdoctoraux (CAPA) à accueillir des personnes stagiaires postdoctorales non rémunérées;

ATTENDU que l'inscription de personnes stagiaires postdoctorales non rémunérées soulève des enjeux particuliers;

ATTENDU les discussions tenues en comité de direction de la Faculté de science politique et droit de l'UQAM ainsi que celles tenues au Conseil de la recherche et de la création de l'UQAM au cours de l'automne 2025;

ATTENDU l'absence de cadre normatif à la Faculté de science politique et droit en la matière;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par le Comité de la recherche de la Faculté de science politique et de droit que le Conseil académique facultaire appuie la résolution 2026-CFR-FSPD_01 et confirme la suspension immédiate des traitements des demandes d'admission pour les stages postdoctoraux non rémunérés jusqu'à ce que le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion (VRRCD) ait revu les règles institutionnelles entourant l'accueil de personnes stagiaires postdoctorales. Il est aussi demandé au VRRCD de réviser l'annexe 8 de la Politique n° 10.

Le vote est demandé.

Pour : 11
Contre : 2
Abstention : 5

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, 11 février 2026

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Rachel Chagnon
Doyenne